

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL**

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, c.A-19.1), avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier que lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal, qui se tiendra le **4 octobre 2021 à 20h**, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables, au 20, rue du Couvent, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'implantation d'une tour de télécommunication.

IMMEUBLE VISÉ

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 933 882 du cadastre du Québec, matricule 8201-94-0329. Le requérant est Télécommunications de l'Est.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE

La demande d'autorisation de l'usage conditionnel pour une tour de télécommunication a pour objectif d'augmenter la couverture et la performance du réseau cellulaire sur le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, selon les dispositions du règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07 et du règlement de zonage numéro 2008-06.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 14.3 du *règlement sur les usages conditionnels* numéro 2012-07.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de cette séance ou en transmettant un écrit à l'avance par courriel à baiedessables@lamatanie.ca ou par la poste au bureau municipal.

Donné à Baie-des-Sables, ce 16 septembre 2021.

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier